



FEDERATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PECHES EN MER

Membre de la CNP (Confédération du Nautisme et de la Plaisance)

Membre de l'EAA (European Anglers Alliance)

Membre de la FIN (Fédération des Industries Nautiques)

Membre de l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature

Adresse postale : B.P. 14 - 29393 QUIMPERLÈ CEDEX

Tél 09 62 02 00 76 - E-mail : fnpp@orange.fr

N° TVA Intracommunautaire FR74 314900853 - N° SIRET 314 900 853 000 40

Siège social : 26 rue Paul Sallou 27700 Perros-Guirec

Perros-Guirec, le 03 mai 2022

Questions aux candidats aux élections législatives 2022

1) La France possède la plus grande façade maritime de l'Union européenne. Le poids économique de la Plaisance et des Pêches de loisir est considérable puisqu'il est évalué à environ 15 milliards d'euros par an dont plus de 3 milliards pour la seule pêche de loisir en mer et bord de mer. Cela représente un public considérable d'environ 20 millions de passionnés. Une réglementation excessive et une fiscalité plus lourde, plus complexe et confiscatoire viennent cependant entraver le développement harmonieux et durable des activités nautiques. La France est ainsi privée d'un potentiel qui ne demande qu'à être exploité.

1. Que pensez-vous de la situation actuelle ? Vous semble-t-elle satisfaisante ?
2. Quelles sont vos pistes d'actions concrètes pour permettre de lever les freins au développement de notre secteur d'activité ?
3. Si vous êtes élu, seriez-vous prêt à vous engager pour faire progresser la reconnaissance de la plaisance et de la pêche en mer ? Sous quelles formes ?
4. Avez-vous vous-même une expérience avec la plaisance et/ou la pêche de loisir en mer ?

Votre réponse :

2) Pour chaque port, le Conseil portuaire représente les usagers et émet un avis sur tous les sujets touchant au fonctionnement de la structure, comme son budget, les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port (articles R 141-1 et suivants et articles R5314-17 et suivants du code des transports) ... Les ports de plaisance sont principalement financés par les plaisanciers-usagers. Ces derniers sont représentés par les Comités Locaux d'Usagers des Ports (CLUP), qui n'ont qu'un avis consultatif sans droit de vote.

1. Certaines dispositions découlant des textes en vigueur ne sont pas appliquées et le flou demeure sur d'autres (statut juridique des CLUP notamment). Comment comptez-vous faire renforcer et faire respecter la législation en vigueur afin d'assurer un fonctionnement équilibré et transparent dans lequel chaque acteur aura sa place ? Seriez-vous favorable à ce que l'Assemblée nationale exerce sa mission de contrôle sur ce sujet ?
2. Au-delà de ces aspects prioritaires pour la FNPP, quelles sont les mesures que vous soutiendrez si vous êtes élu ?

Votre réponse :

3) La plaisance et la pêche de loisir en mer sont des pratiques écoresponsables, grâce notamment à l'engagement résolu des fédérations représentatives ces dernières années. Le plan « Economie bleue » a pour objectif, entre autres, de développer les activités nautiques et les sports de plaisance tout en accompagnant leur transition vers des pratiques environnementales et sociales plus vertueuses. La pêche de loisir en mer représente une part infime des prises (2 à 3%), un kilogramme de poisson pris par un pêcheur plaisancier génère beaucoup plus d'emplois (10 à 15 fois plus) qu'un même kilogramme pris par un pêcheur professionnel.

1. Que pensez-vous des actions mises en œuvre ? Etes-vous favorable à la création d'un groupe d'études Plaisance et pêche en mer, afin de mieux prendre en compte les enjeux de notre secteur ?
2. Comment comptez-vous mieux intégrer nos activités dans les parcs marins et éoliens ? Dans ces zones, pensez-vous qu'il soit possible de lever certaines contraintes pesant sur les usagers que sont les plaisanciers et les pêcheurs de loisir, et si oui lesquelles ?
3. Pensez-vous que les plaisanciers et les pêcheurs doivent avoir un rôle accru pour sensibiliser le grand public à un meilleur usage de la mer et de ses ressources ?
4. Etes-vous favorable à un relèvement des quotas annuels pour le bar et le thon rouge compte tenu de l'état des ressources et des enjeux liés à nos activités ?

Votre réponse :

4) Un Ministère de la Mer a été créé en 2020, ce que nous saluons : nombreux étaient les acteurs de notre secteur qui attendaient cela. Cependant, nous regrettons que le dialogue n'ait pu être établi, ni aucune action engagée avec les fédérations représentatives de la plaisance et de la pêche de loisir en mer ; cela est peut-être principalement dû au Brexit et à ses conséquences pour la pêche professionnelle mais les mêmes difficultés perdurent pour notre secteur.

1. Etes-vous favorable à la pérennisation d'un grand Ministère de la mer, doté de compétences élargies ?
2. Quelle est selon vous la spécificité de la pêche de loisir par rapport à la pêche professionnelle ? Pensez-vous qu'il faille opérer à un rééquilibrage de sa prise en compte par les pouvoirs publics ?

Votre réponse :

Vos réponses ou non-réponses seront mises à la disposition de tous les pratiquants que nous représentons et qui souhaitent connaître vos intentions sur ces sujets avant de s'exprimer dans les urnes...

Jean Kiffer, Président de la FNPP et Vice-Président de la CNP

